

Dossier de presse

Sud Lorraine devient le 6^{ème} territoire de la Responsabilité populationnelle

- Une convention multi-acteurs signée pour déployer la Responsabilité populationnelle au sein du territoire Sud Lorraine ;
- Une expérimentation locale en préparation pour étendre la Responsabilité populationnelle aux parcours de santé des personnes âgées ;
- Une nouvelle étape de déploiement de la Responsabilité populationnelle, après son expérimentation auprès de 5 territoires pionniers.

Le 3 juillet 2023, dans les murs de la mairie de Nancy, en présence du Maire de Nancy et du Maire de Toul notamment, parties prenantes de ce partenariat, le GHT Hôpitaux Sud Lorraine, les CPTS, les URPS, France Assos Santé et le DAC signaient avec la FHF une convention pour intégrer la démarche de Responsabilité populationnelle. Avec ce nouvel entrant, la Responsabilité populationnelle quitte le registre de l'expérimentation et entre dans sa phase de déploiement.

Signature de la Convention portant l'intégration du territoire Sud Lorraine à la démarche de Responsabilité populationnelle





« Pour la 1ère fois, ici à Nancy, c'est un CHU qui s'engage dans cette démarche et c'est donc un nouveau palier dans le développement de la Responsabilité Populationnelle du fait de son rayonnement. C'est aussi l'occasion d'étendre la démarche de Responsabilité Populationnelle à l'accompagnement des personnes âgées. Je veux saluer l'implication des professionnels du CHRU et de tous les établissements du GHT, mais aussi de l'ensemble des acteurs qui s'impliquent localement dans le déploiement de la démarche ».

Zaynab Riet, Déléguée générale de la FHF

« Le territoire sud lorrain est le premier à s'inscrire dans une approche de Responsabilité populationnelle, accompagné d'un CHRU. Cette convention renforce les liens existants entre les différents acteurs et permet ainsi une approche territorialisée de la santé et de la prévention. »

Arnaud Vanneste, Directeur général du CHRU de Nancy



« L'ARS Grand Est salue l'engagement du CHU de Nancy et de tous les acteurs du territoire dans cette démarche de responsabilité populationnelle portée par la FHF. La convention signée aujourd'hui et les riches échanges entre acteurs de santé témoignent d'un alignement stratégique et opérationnel de tous pour une meilleure prévention des maladies chroniques et une meilleure coordination des acteurs de santé pour la prise en charge des personnes âgées. Après l'Aube-Sézannais, le dispositif de responsabilité populationnelle s'étend en Grand Est et nous permettra grâce à une évaluation scientifique rigoureuse de construire des réponses pratiques et innovantes aux enjeux de notre système de santé. »

André Bernay, Directeur général adjoint de l'ARS Grand Est

Une action collective et une ambition commune au service du patient

Le succès de ce dispositif repose sur une méthodologie rigoureuse et éprouvée, et avant tout sur la mobilisation du savoir scientifique pour améliorer directement les pratiques cliniques.

Outre le développement d'outils sur mesure et innovants, le CHRU de Nancy, en collaboration avec la FHF, assurera un soutien méthodologique aux zones de proximité, leur permettant, comme aux Territoires Pionniers, de travailler dans les meilleures conditions.

Le dispositif mobilise également les acteurs de santé de terrain : professionnels de santé libéraux ou hospitaliers, collectivités – à l'instar de la Métropole du Grand Nancy ou de la commune de Toul, dispositifs de coordination, acteurs associatifs, c'est tout un écosystème qui se met en mouvement au service d'une amélioration du système de santé pour tous.

L'Agence Régionale de Santé et Pulsy, opérateur de la E-Santé en Grand Est, seront également étroitement associés à la démarche, notamment à travers le déploiement et l'adaptation de la plateforme E-Parcours PARCEO.

La construction expérimentale d'un parcours de soin adressé aux personnes âgées

L'extension de la Responsabilité populationnelle à la prise en charge des personnes âgées et aux pathologies liées au vieillissement est elle aussi en préparation, son expérimentation étant prévue sur le territoire Sud-Lorraine.

Véritable enjeu de santé publique dans un contexte de vieillissement de la population française, le développement de ce nouveau parcours est un nouvel exemple de la contribution de la FHF à la santé de demain.

La responsabilité populationnelle, notions et enjeux

La **responsabilité populationnelle** est définie par le Code de la Santé Publique depuis 2019 comme « *l'ensemble des acteurs de santé d'un territoire étant responsable de l'amélioration de santé de la population ainsi que de la prise en charge optimale des patients de ce territoire* ».

Cette responsabilité partagée, d'abord éthique et déontologique, réunit tous ceux qui interviennent autour des patients et des habitants d'un territoire donné. C'est par leur action collective et coordonnée qu'ils sont en mesure de répondre aux besoins exprimés et non exprimés de la population, aussi bien en matière de prévention primaire et secondaire que de réponse aux besoins de santé aigus.

La fin d'une première phase d'expérimentation dans 5 territoires pilotes

La FHF développe depuis quatre ans un modèle d'intégration clinique visant à permettre aux acteurs de la santé de mettre en œuvre la responsabilité populationnelle.

La Responsabilité populationnelle a d'abord été déployée à titre expérimental dans 5 Territoires pionniers : l'Aube et le Sézannais, la Cornouaille, les Deux-Sèvres, le Douaisis et la Haute-Saône. Le modèle vise 61 000 résidents atteints de diabète de type 2 ou d'insuffisance cardiaque, et environ 300 000 personnes à risque de développer l'une ou l'autre de ces pathologies. Plus de 800 professionnels de santé sont aujourd'hui parties prenantes de la démarche et plus de 700 actions de prévention, sensibilisation ou dépistage ont été conduites ces derniers mois. Le modèle commence déjà à produire des effets, notamment sur la fréquentation des urgences.

Conçu dès l'origine pour être transposable à d'autres territoires et à d'autres populations, à l'instar des personnes âgées, le modèle suscite un intérêt croissant. Une vingtaine de territoires souhaite aujourd'hui se lancer dans le mouvement de la Responsabilité populationnelle.

Pour en savoir plus :

- Vidéo [« Responsabilité populationnelle : tous acteurs de notre santé ! »](#)
- [Bilan des 3 ans de la responsabilité populationnelle.](#)

Contact presse

FHF : Esther Garcia, 06.08.94.42.64, communicationfhf@havas.com

CHRU Nancy : Émeline Ihry-Helvig, Directrice de la communication, 03 83 8514 78 / 06 33 95 78 48